

NOIX DE CAJOU : Menaces sur la filière africaine

Avec l'entrée en vigueur des normes sanitaires dans l'Union européenne début 2005, la noix de cajou produite en Afrique risque de perdre son principal débouché, la vente des noix à l'Inde. Soucieux de conserver leur marché, les opérateurs africains se mobilisent.

(Syfia Sénégal) - L'été 2004 ne sera pas de tout repos pour les opérateurs africains de cajou qui s'inquiètent de l'entrée en vigueur en janvier 2005 des normes sanitaires sur les produits alimentaires entrant dans l'Union européenne. L'application dès 2005 des critères de traçabilité sur le cajou africain semble irréversible. "L'Union européenne et les États-Unis, les deux plus gros consommateurs au monde, ont déjà averti les gouvernements africains", indique un expert pour qui l'Inde prévoit d'arrêter ses importations africaines dès la mise en application de la mesure européenne. Une catastrophe pour les Africains qui vendent 98 % de leur production aux négociants indiens.

C'est ainsi que dès juillet prochain se tiendra une réunion au Mozambique, suivie d'une autre en Côte d'Ivoire en septembre. Le but de ces rencontres est de mettre en place une forte organisation des opérateurs africains de la filière et de travailler pour l'amélioration de la qualité et le respect de ces normes sanitaires pour conserver la place de l'Afrique sur ce marché. De l'arbre à l'assiette du consommateur, tout le processus de production et de transformation de la noix de cajou doit pouvoir être suivi précisément : utilisation d'engrais et pesticides, propreté de l'usine, mesures d'hygiène prise par les employés...

Or pour l'anacarde encore souvent cultivé de façon traditionnelle, il n'existe encore aucune norme précise pouvant servir de référence aux producteurs.

DES NOIX DE CAJOU BIO ?

Pour avoir voix au chapitre, les Africains veulent aussi améliorer la productivité des plantations, dont les rendements tournent autour de 400 à 500 kg/ha contre une tonne en moyenne dans le monde, et la qualité. De nombreuses plantations sont naturelles ce qui peut, par exemple, permettre de jouer la carte du bio. Ainsi en est-il de la variété africaine dite Jumbo qui résiste aux maladies et fournit des noix de qualité. Hermione Houndebasso de l'entreprise Arachide et Cajou du Sénégal (Acasen) qui a réussi à imposer ses produits en supermarché reste confiante en l'avenir. "Les cajous que j'ai vus dans les magasins européens sont de moins bonne qualité que ce que nous vendons à Dakar", remarque-t-elle.

Deuxième gros problème du cajou africain, l'inorganisation de la filière totalement dépendante des achats de l'Inde. Seuls 2 % de la production de cajou sont transformés sur place. Les Indiens achètent les noix brutes, les décortiquent et les traitent puis revendent les amandes sur le marché international sous le label indien, sans que l'origine exacte des noix soit mentionnée.

Au passage, ce sont eux qui empochent la valeur ajoutée sur ce produit. Au Sénégal, par exemple, pour une production de 13 000 t/an l'exportation des noix brutes donc sans valeur ajoutée, entraîne un manque à gagner de 7 milliards de Fcfa, estime l'expert Charles Diène Senghor. Rencontré à Dakar, Touré Gaoussou, Pdg de la Sodiro, une société ivoirienne de transformation d'anacardes, s'insurge contre le fait que, une fois sur le continent, les Indiens fixent unilatéralement leurs normes. "Ils définissent leurs normes, fixent leurs prix, achètent les récoltes sans payer des taxes. Tout cela sans que les Africains aient leur mot à dire", dénonce-t-il.

Une situation qui doit changer rapidement, reconnaissent les Bissau-Guinéens dont c'est la principale exportation. Ils citent l'exemple de la Côte d'Ivoire (cf. encadré) où existe une véritable industrie de transformation. Depuis 2003, l'État y a institué une Autorité de régulation du coton et de la noix de cajou, qui fixe les prix à chaque campagne de commercialisation. Un système d'agrément vise aussi à mieux réglementer les exportations.

LE VIETNAM, PREMIER PRODUCTEUR MONDIAL

Le développement exponentiel de la production de cajou en Asie et au Brésil constitue une autre menace pour la filière africaine. Le Vietnam produit désormais un tiers de la production mondiale qu'elle transforme sur place. La part de l'Afrique dans le marché mondial est passée de près de 60 % dans les années 70 à seulement un tiers aujourd'hui (500 000 t par an de noix brutes). En Afrique, les principaux producteurs sont la Tanzanie (120 000 t), la Guinée-Bissau (100 000 t), la Côte d'Ivoire (80 000 t), le Mozambique (50 000 t) et le Nigeria (40 000 t) dont la production a beaucoup augmenté ces dernières années. La chute vertigineuse depuis 3 ans de 50 % du prix du cajou (2,6 dollars la livre) sur le marché international inquiète les Africains décidés maintenant à intervenir dans la fixation des prix.

Sur tous ces facteurs, les opérateurs africains estiment urgent et indispensable d'unir leur force. De gros efforts sont nécessaires de leur part comme de celle des États pour que la filière du cajou qui selon l'Association africaine des exportateurs de produits agroalimentaires, donne du travail à 5 millions de paysans africains et crée 500 000 emplois directs, conserve ses atouts.

Madieng SECK